

Biodéchets

[déchets de cuisine
& déchets verts]

Compostage

Saviez-vous que jusqu'à 23% du contenu d'une poubelle ordinaire peut être valorisé grâce au compostage ? Kyrielle vous propose 2 services qui vous aideront à réduire le poids des ordures ménagères et à valoriser vos déchets alimentaires :

- ✓ Un service de vente de composteurs en bois de 150, 300 ou 600 litres.
- ✓ Un service de compostage partagé sur de nombreuses zones si vous ne pouvez pas vous équiper d'un composteur chez vous.

Broyage

Afin de valoriser vos déchets de jardin, Kyrielle propose de réaliser votre propre broyat grâce à :

- ✓ La location d'un broyeur électrique.
- ✓ Un service de broyage à domicile ou entre voisins.

Service payant, voir conditions & tarifs sur www.saugur-aggloproprete.fr

✪ Pour économiser de l'eau, limiter les mauvaises herbes ou enrichir votre terre, pensez à pailler vos sols avec le broyat de vos déchets de jardin !

✪ Pour les dépôts de gros volumes, ayez le réflexe déchèterie !

Merci pour tous vos gestes de tri !

Grâce à vous, nous valorisons vos déchets et préservons mieux l'environnement.

Retrouvez toutes les informations pratiques de nombreux conseils sur

www.saugur-aggloproprete.fr



100%
pratique
& gratuit

appli
Kyrielle
VOS INFOS DÉCHETS À PORTÉE DE MAIN

Votre appli
100% dédiée
à la gestion
quotidienne
de vos
déchets !

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas.

Kyrielle
Saugur Agglopropreté
201 Boulevard Jean Moulin
49400 SAUMUR

02 41 50 44 67 | accueil@agglopropre49.fr

www.saugur-aggloproprete.fr



GUIDE

PRATIQUE

DU TRI
& COLLECTE
DÉCHETS MÉNAGERS



Emballages

Papiers

Verre

Ordures ménagères

Gros cartons

Déchets de jardin & de cuisine

Conception : Service Communication CASVL - Mars 2024 | Crédits photo : CITTEO / Flaticon.com | Impression : Loire Impression | Imprimé sur papier 100% recyclé & Encres végétales

www.saugur-aggloproprete.fr



Kyrielle
Vos déchets au quotidien

Emballages

PAPIERS ET GROS CARTONS INTERDITS



→ Emballages et briques en cartonnage



→ Emballages en métal + couvercles



→ Bouteilles et flacons en plastique + bouchons



→ Films, sacs, pots et barquettes en plastique

Papiers

GROS CARTONS INTERDITS



→ Journaux, magazines et publicités



→ Livres et cahiers



→ Courriers, feuilles et enveloppes



→ Annuaires et catalogues



Verre



→ Bocaux et pots sans couvercles



→ Bouteilles sans bouchons



Gros cartons



→ Cartons pliés, aplatis



Biodéchets

Déchets de jardin



→ Branches, tonte de gazon en petite quantité

Déchets de cuisine



→ Epluchures, restes d'origine végétale...

Ordures ménagères



Le reste des déchets dans des sacs fermés dont...



→ Déchets non recyclables

Important

- Sortez le bac la veille au soir, couvercle fermé. Tout bac sorti après la collecte ne sera pas rattrapé.
- Fermez bien les sacs à l'intérieur du bac pour les ordures ménagères.
- Les déchets et sacs placés en vrac à côté du bac ne sont pas collectés.
- Lavez votre bac régulièrement.
- Présentez le bac la poignée orientée vers la route au bord de celle-ci, dans de bonnes conditions de visibilité et d'accessibilité.

Kyrielle vous informe



POUR CONNAÎTRE LE JOUR DE COLLECTE DE VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES OU D'EMBALLAGES

Consultez notre site Internet ou référez-vous au calendrier de collecte à retirer dans votre mairie. **L'APPLI KYRIELLE** vous offre ces informations et bien plus encore ! **Notifications pour penser à sortir vos bacs, déchets acceptés ou interdits, alertes, cartographie des points d'apports volontaires, horaires des déchèteries...** Le tout personnalisé en fonction de votre adresse.



JOUR FÉRIÉ = COLLECTE REPORTÉE

La collecte est décalée d'une journée à partir du jour férié et cela jusqu'au samedi. Exemple :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
COLLECTE HABITUELLE	FÉRIÉ	COLLECTE Report de collecte du mardi	COLLECTE Report de collecte du mercredi	COLLECTE Report de collecte du jeudi	COLLECTE Report de collecte du vendredi
	PAS DE COLLECTE				



LE SAVIEZ-VOUS ?

PAPIERS → Vous pouvez laisser les agrafes, les spirales et les couvertures dans vos dépôts en point d'apport volontaire. Pour être recyclé, le papier doit être jeté **uniquement** dans ces points de tri ou en déchèterie.

EMBALLAGES → Les emballages peuvent être jetés dans le bac ou le point d'apport volontaire en vrac ou dans **un sac obligatoirement transparent**. Un bac non conforme (contenu ou sac noir) peut être refusé.

VERRE → Ils doivent être **bien vides**, non lavés, sans couvercles ni bouchons.

ORDURES MÉNAGÈRES → Les ordures ménagères doivent être contenues **dans des sacs bien fermés, à l'intérieur du bac**.